

Question 1.1:

Les demandeurs sont les ménages, en effet, ce sont des personnes de tous les âges qui utilisent ce type de services, c'est notamment un des arguments de l'entreprise qui se veut accessible à tous. Les offreurs sont dans un premier temps l'entreprise en elle-même C.velo ainsi que depuis 2021, PBSC Solutions urbaines (prestataire de matériel, éditeur et hébergeur de l'application) et Moventia (Services de Bicyclette publique) qui a remplacé les vélos disponibles en libre-service suite à un appel d'offre lancé cette même année.

Question 1.2:

D'autres acteurs économiques sont concernés par cette activité, on peut notamment citer les prestataires et sous-traitants: CityBike France (éditeur du site internet), Neyrial (hébergeur du site internet), Vélogik (ancien fournisseur de l'entreprise depuis 2013) sans oublier bien sûr les assurances des vélos de location mais aussi la ville de Clermont-Ferrand et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec qui ils ont pu réaliser plusieurs collaborations.

Question 2:

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Prix (service gratuit de location)- Connaissance du marché français et proximité culturelle (langue, conception et attentes autour du vélo)- Notoriété- Savoir-faire reconnu à l'international sur	<ul style="list-style-type: none">- Relative dépendance de l'étranger par rapport à l'approvisionnement en composants- Absence de stratégie globale vis-à-vis des marchés de la location- Image marketing des marques françaises moins

<p>certaines segments de la location (ex : VLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction globale des loueurs vis-à-vis des fabricants français - Dynamisme du marché avec l'apparition de nouveaux acteurs - Volonté affichée de relocalisation de la fabrication de certains composants - Collaboration avec des marques reconnues - Réputation auprès des utilisateurs (très bonne image de marque) 	<p>attractive que certains concurrents étrangers (ex : américains)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts de production supérieurs à de nombreux concurrents étrangers malgré une amélioration - Taille restreinte - Rentabilité variable dont un service gratuit
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essor de l'usage du cycle et de la location en France - Dynamisme des marchés de la location - France : 1ère destination de tourisme à vélo - Mise en place de politiques publiques favorisant l'usage du vélo particulièrement à Clermont-Ferrand - Développement du marché du VAE et de la location longue durée - Segmentation des marchés de la location. Avec une diversification des usages, et croissance progressive de la location « utilitaire » - Intérêt pour le « Made in France » de la part des utilisateurs 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte de crise et de réduction du pouvoir d'achat des ménages - Contexte de dérégulation favorisant la libre circulation des produits au sein de l'UE, y compris via internet - Contraintes en termes de délais de paiement (LME)

Question 3:

Pour juger de l'empreinte carbone de l'entreprise il faut prendre plusieurs paramètres en compte :

- Les activités en amont : les frais de déplacements des salariés, fabrication par des fournisseurs et donc transport des biens.
- L'activité de l'entreprise : véhicules, établissements de l'entreprise, infrastructures mises en place pour la location (bornes), transport pour le déplacement des vélos par camion
- Les activités en aval : déchets (fin de vie des vélos) et donc transport

Cependant, la politique de développement de T2C définit des actions visant à réduire l'impact environnemental du réseau. Cette entreprise mène notamment de nombreuses actions qui s'appliquent aussi pour C.velo telles que la maîtrise :

- des consommations d'énergie de leurs infrastructures (éclairage, chauffage, climatisation,)
- de la gestion et du recyclage des déchets et rejets liés aux différentes activités,
- de la maintenance des véhicules.

Avec l'aide de Vélogik son ancien fournisseur, C.velo a mis en place de nombreux éléments pour l'environnement :

- La mise en place de solutions 100% décarbonées avec le rééquilibrage des stations VLS à vélo
- Le recyclage des pièces détachées
- L'intégration de l'action sociale et l'inclusion dans nos équipes avec une collaboration avec Job 'Agglo

- La prise en compte du développement de l'emploi local et l'échange avec les acteurs de la Région pour le développement cyclable en Auvergne

Question 4:

Papier ou numérique ?

Pour rendre un dossier d'économie sous format numérique et en version papier, il existe plusieurs options qui peuvent avoir des impacts environnementaux différents. Nous allons donc chercher quels sont les quelques éléments à prendre en compte pour choisir le mode de rendu qui a l'empreinte environnementale la plus faible

Si vous optez pour une version numérique du dossier, vous pouvez utiliser un logiciel de traitement de texte ou de présentation pour créer le document et l'enregistrer au format PDF. Cette option peut être plus écologique que l'impression du document, car elle permet de réduire l'utilisation de papier et d'encre. Mais si vous envoyez vos documents par mail, sur un centre de dépôt informatique... ces solutions seront plus polluantes. Si vous souhaitez rendre une version papier du dossier, vous pouvez opter pour du papier recyclé ou certifié par un label environnemental, comme le label FSC (Forest Stewardship Council). Vous pouvez également utiliser une imprimante à encre à base de soja ou de pigments, qui sont considérées comme moins polluantes que les encres à base de pétrole.

En résumé, pour rendre le dossier d'économie de manière la plus écologique possible, il est recommandé de privilégier la version numérique du document et de choisir des matériaux et des méthodes de transport qui respectent l'environnement.

Empreinte environnementale des autres productions:

Il existe plusieurs éléments que l'on peut prendre en compte pour estimer l'empreinte environnementale de différentes productions, comme une vidéo ou un site Web. Nous allons voir quelques exemples d'éléments à considérer.

Le matériel informatique utilisé : Le choix du matériel informatique peut avoir un impact sur l'empreinte environnementale de la production. Par exemple, utiliser des ordinateurs portables à faible consommation d'énergie ou des écrans à faible émission de lumière bleue peut réduire l'impact environnemental.

Les logiciels utilisés : Certains logiciels peuvent être plus gourmands en ressources informatiques que d'autres, ce qui peut augmenter l'empreinte environnementale de la production. Il est donc important de choisir des logiciels optimisés pour une utilisation efficace des ressources informatiques.

Les sources d'énergie utilisées : L'énergie utilisée pour alimenter le matériel informatique et les serveurs peut avoir un impact significatif sur l'empreinte environnementale de la production. Il est donc important de prendre en compte les sources d'énergie utilisées et de privilégier celles qui ont un impact environnemental faible, comme l'énergie solaire ou éolienne.

Les méthodes de stockage et de distribution utilisées : Si la production est stockée et distribuée en ligne, il est important de prendre en compte l'impact environnemental des serveurs utilisés et de la manière dont ils sont alimentés. Si la production est distribuée sous forme physique, il faut également considérer l'impact environnemental du transport et de l'emballage.

Les matériaux utilisés pour l'emballage et la distribution : Si la production est distribuée sous forme physique, il est important de choisir des matériaux d'emballage durables et écologiques, comme du papier recyclé ou certifié par un label environnemental.

En résumé, il est important de prendre en compte l'ensemble de ces éléments pour estimer l'empreinte environnementale de différentes productions et adopter des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement.